

Extrait du registre des délibérations

Délibération du 26 juin 2025

Nombre de Membres : 13
Présents : 07
Votants : 08

Date de la convocation :
le 17 juin 2025
Date d'affichage :
le 17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Jacqueline Fanari, vice-présidente du CCAS.

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil : Josette Bellet, Bernadette Dulait, Jacqueline Fanari, Chantal Lalanne, Nadine Lepeytre, Philippine Mauriac, Serge Raffaud

Absents :

Madame Sabine Brunet
Monsieur Romain Dumartin
Monsieur Fabien Lainé
Monsieur Laurent Molin
Monsieur Christian Viudès

Absent représenté :

Monsieur Gérard Herran donne pouvoir à Madame Jacqueline Fanari

Secrétaire de séance : Madame Philippine Mauriac

Délibération rendue exécutoire après transmission : n°040-264003757-20250626-2025-20-DE
Le : 30 juin 2025.

Et publication ou notification le : 01 juillet 2025



Objet : création et suppression d'un d'emploi permanent dans la filière technique dans le cadre d'un avancement de grade

Madame Jacqueline Fanari, vice-présidente, présente le rapport suivant.

Afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il appartient au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique,
Vu le recueil de l'avis des deux collèges du Comité social territorial en date du 16 mai 2025,
Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte de l'évolution des besoins et nécessités de service.

Le conseil d'administration, par vote à main levée décide à l'unanimité :

Article 1 : de modifier le tableau des effectifs et de créer les emplois suivants à compter du 1^{er} septembre 2025 :

CREATION		
Nombre	Grade	Durée hebdomadaire
1	Agent de maîtrise principal	35h

Article 2 : de modifier le tableau des effectifs et de supprimer les emplois suivants à compter du 1^{er} octobre 2025 :

SUPPRESSION		
Nombre	Grade	Durée hebdomadaire
1	Agent de maîtrise	35h

Article 3 : d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant au budget de l'année en cours.

Fait et délibéré le 26 juin 2026.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme en mairie ce 27 juin 2025.

SCEAU



Le Président,

Fabien Lainé

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat, soit par courrier déposé au tribunal ou transmis par voie postale, soit par saisine sur la plateforme www.telerecours.fr